

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1084

présenté par  
M. Colombani

-----

**ARTICLE 10**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La réforme des ESPE est susceptible de remettre en cause leur autonomie de fonctionnement et dénote un manque de confiance envers les institutions universitaires qui les pilotent.

Une meilleure concertation avec les acteurs intéressés doit être menée, la réforme proposée manquant d'horizontalité.